

CHARTRE CHANTIER RESPONSABLE SYGMATEL

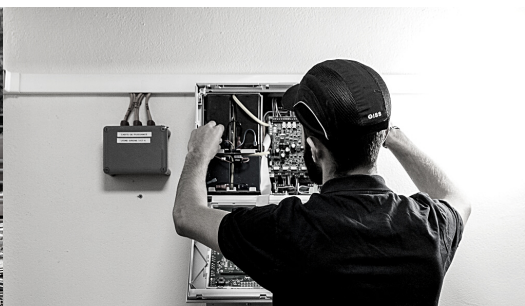
Parce que notre démarche RSE ne s'arrête pas aux portes de nos agences, toutes nos équipes s'engagent, de la préparation à la livraison, à mettre en œuvre de manière pragmatique les actions et bonnes pratiques pour que nos interventions chez nos clients soient remarquablement responsables.

SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Les travaux sont effectués selon les normes électriques en vigueur, avec du matériel de qualité, assurant la **sécurité des utilisateurs** ;
- Chaque collaborateur est **formé** à la sécurité et **dispose de l'ensemble des habilitations et autorisations** requises pour réaliser ses missions ;
- Le personnel **prend connaissance et respecte** les documents obligatoires tels que les plans de prévention ou PPSPS ;
- Pour sa sécurité et celles des autres, le personnel s'assure de la mise en œuvre des protections collectives et que chacun est équipé d'un **outillage approprié, porte ses protections individuelles**, adaptées aux risques du chantier ;
- Lors des déplacements, fréquents dans nos métiers, nous sommes attentifs au **respect du code de la route**. En particulier, nous réduisons notre vitesse sur les sites d'intervention ;
- Nos **véhicules** font l'objet d'une maintenance régulière ; les équipes veillent à leur entretien, leur rangement et leur propreté ;
- La **co-activité** est gérée avec **rigueur et respect mutuel** pour la sécurité de tous ;
- **Tout incident ou situation à risque est remonté à son responsable.**

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le respect du **code du travail** est le socle intangible commun à toutes nos interventions. Tout le personnel bénéficie d'un contrat de travail français (pas de travail détaché). Sauf cas particulier hors de notre champs de compétences, nous n'avons pas recours à la sous-traitance ;
- Nous nous assurons auprès de nos clients que les conditions d'accueil et d'hygiène de nos salariés soient satisfaisantes et agissons pour que nos équipes travaillent dans de bonnes conditions (accès sanitaire, vestiaire, espace repas). La **base vie est un lieu essentiel** au service de la qualité de vie au travail des salariés.



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- En cohérence avec la transition énergétique, nous privilégions les **équipements économes en énergie** dans nos installations ;
- Tous les **déchets** générés par notre activité sont triés et orientés vers des **filières de recyclage appropriées** de manière à en optimiser la valorisation ;
- Afin d'**économiser l'énergie**, nous éteignons les lumières et équipements en l'absence de personnel ;
- La **livraison sur site** est privilégiée et les collaborateurs optimisent leurs **déplacements** ;
- Nous respectons la **biodiversité** du site, notamment en utilisant les espaces de parking et de stockage dédiés à distance des espaces verts.

PROPRETÉ DU CHANTIER

- Le personnel s'assure de **l'ordre et de la propreté** de son poste de travail et du chantier au fur et à mesure de son avancement ;
- Pour chaque chantier, nous mettons à disposition les équipements nécessaires **au tri et à la récupération des déchets** ;
- En milieu occupé, un soin particulier est apporté à la **protection des biens** (protection contre les poussières, heurts...) et le personnel met en œuvre des moyens visant à minimiser les nuisances chantier.

RESPECT DES RIVERAINS

- Pour le confort des riverains, les nuisances sonores sont prises en considération en phase de préparation du chantier et nos équipes les réduisent autant que possible, notamment en respectant les horaires de chantier et en évitant les trajets répétitifs en véhicule ;
- Les équipes veillent à garer leur véhicule sur des espaces dédiés afin de ne pas gêner la circulation ;
- En milieu occupé, le personnel est particulièrement attentif au respect des personnes (respecter les horaires d'intervention, avertir à l'avance en cas d'annulation). **Courtoisie et discrétion** sont des qualités fondamentales pour ces interventions.

